



LABELLISATION DES CLUBS DE LUTTE ANNÉES 2019 ET 2020

Offre de service

L'offre de service ci-dessous s'adresse aux clubs de **LUTTE** ayant obtenu au moins un label par la fédération française de lutte et disciplines associées.

Les clubs labellisés bénéficient de :

- **Un affichage** sur le site internet FFLDA
- **Un courrier officiel de la FFLDA** à la municipalité partenaire du club mentionnant le label du club
- **Un diplôme** en téléchargement dans l'intranet du club
- **Un kakémono** indiquant le ou les labels obtenus
- **Une plaque « qualité »** indiquant l'engagement du club
- **Un bon d'achat de 120 €*** valable une fois en 2019 et 2020 pour la participation :
 - aux frais pédagogiques de la formation de wrestling training

ou

- aux frais pédagogiques de la formation nationale entraîneur (BF2) dans l'un des centres nationaux de formation

ou

- La commande de tenues « *maîtrises* » auprès du fournisseur officiel, la société « Yalouz »

* Procédure : facture du club à envoyer à la FFL avec justificatifs joints.



Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

LABELLISATION DES CLUBS DE GRAPPLING ET DE SAMBO ANNÉES 2019 ET 2020

Offre de service

L'offre de service ci-dessous s'adresse aux clubs de **SAMBO** et de **GRAPPLING** ayant obtenu au moins un label par la fédération française de lutte et disciplines associées.

Les clubs labellisés bénéficieront de :

- **Un affichage** sur le site internet FFLDA
- **Un courrier officiel de la FFLDA** à la municipalité partenaire du club mentionnant le label du club
- **Un diplôme** en téléchargement dans l'intranet du club
- **Un kakémono** indiquant le ou les labels obtenus